

LES CHANTIERS ENVIRONNEMENTAUX DU GOUVERNEMENT, UN AN APRES

Bilan par thématique de France Nature Environnement

Un an s'est écoulé depuis l'élection d'Emmanuel Macron à la présidence de la République et l'entrée en fonction de son gouvernement. L'occasion pour France Nature Environnement de dresser un premier bilan approfondi, et d'appeler le gouvernement à faire mieux tant en définissant des objectifs concrets et adéquats qu'en ce qui concerne les moyens dédiés.

TABLE DES MATIERES

Un bilan en demi-teinte	2
Eau & milieux aquatiques	3
Agriculture	4
Energie	5
Nature et Biodiversité	6
Education et Sensibilisation à l'Environnement et la Nature	7
Océan, Mer et Littoral	7
Santé Environnement	8
Transport et mobilité	9
Forêt	9
Industrie et Risques	10
Prévention Gestion des Déchets	11
Juridique, réglementation, participation	12
Climat / international	12
Conclusion	13

UN BILAN EN DEMI-TEINTE

Eau, agriculture, énergie, mobilité, mer, biodiversité, déchets... les experts de France Nature Environnement se sont mobilisés pour faire le bilan de cette première année d'exercice du gouvernement Macron. Avec du positif, du négatif mais également un grand nombre de points à surveiller. Au-delà de cette analyse sectorielle et détaillée, France Nature Environnement relève plus globalement quelques éléments saillants :

- Un exercice du pouvoir très « vertical », avec des processus de décision prenant peu en compte l'avis des corps intermédiaires, et notamment de la société civile, qui sont pourtant des acteurs déterminants dans la conduite et la réussite des différents chantiers et consultations.
- Une volonté affichée sur les questions de climat et biodiversité peu traduite dans les actes, hormis l'abandon du projet d'aéroport Notre Dame des Landes.
- Une priorité donnée à la "libération" et la relance de l'activité économique, qui conduit régulièrement à minorer des enjeux environnementaux.
- Un fort volontarisme, qui s'est traduit par l'ouverture de très nombreux chantiers, conduits à un rythme soutenu (réforme constitutionnelle, Etats généraux de l'Alimentation, Mobilité, Economie Circulaire, Assises des Outremer, Groupes de travail sur les énergies renouvelables, Conférences Territoriales, Assises de l'Eau, etc.). Les objectifs, le phasage et les débouchés de ces chantiers ont été à leur initiation trop peu définis, ce qui n'a pas facilité le suivi et les contributions des parties prenantes ; ceci quand les décisions du gouvernement ne court-circuitaient pas tout simplement la phase de consultation.
- Une volonté de "simplification" tous azimuts du droit, mais qui ne peut et ne doit pas s'inscrire dans une logique où normes et règles sont uniquement des entraves à l'activité et à l'entrepreneuriat. Si France Nature Environnement n'est pas opposée au principe même de simplification parce qu'elle peut répondre à la nécessité d'une plus grande clarté des règles et à certains recours réellement abusifs, ce processus ne doit pas aboutir à une évolution mal maîtrisée et de fait à une régression du droit de l'environnement. Ce qui se profile malheureusement actuellement.
- Une conduite volontairement accélérée des chantiers parlementaires, qui ne facilite pas le travail de plaidoyer auprès des groupes parlementaires et le portage de propositions alternatives.

EAU & MILIEUX AQUATIQUES

Positif

- **Restauration de la continuité écologique par l'arasement des barrages de la Sélune** : en novembre 2017 le ministère de la Transition écologique et solidaire annonce enfin sa décision de relancer le long et fastidieux processus d'effacement des barrages de Vezins et de La-Roche-qui-Boit sur le fleuve côtier de la Sélune (département de la Manche). Cette décision met fin à de nombreuses négociations qui ont duré de longues années. La victoire de l'intérêt général face aux intérêts économiques et électoraux assurera, une fois les travaux avancés, la reconquête de la continuité écologique et la libre circulation des grands migrants comme le saumon.

Négatif

- **Baisse importante des moyens humains et financiers alloués à la politique de l'eau** : à travers l'élaboration du projet loi de finances 2018 le Gouvernement a envoyé un signal fort aux acteurs du monde de la politique de l'eau en France : par le prélèvement de l'Etat de 200 millions d'euros sur le budget annuel des agences de l'eau, il semble que la volonté affichée soit de déstabiliser le système mis en place à travers une gestion cohérente par grand bassin versant et qui a pourtant servi de modèle en Europe. Toujours moins de moyens alloués aux services administratifs, qui aboutissent à des situations inadmissibles. Exemple : par une note technique datée du 5 février, le directeur de l'eau et de la biodiversité demande aux services déconcentrés de l'Etat (Dreal, Driee, DDT, etc.) de hiérarchiser l'instruction des dossiers de déclaration au titre de la loi sur l'eau en fonction des enjeux environnementaux. C'est oublier que les petites installations peuvent être à l'origine de problèmes environnementaux et sanitaires très importants.
- **L'eau, grande oubliée des Etats généraux de l'alimentation** : surprenant de constater que pour le Gouvernement, l'eau ne fait pas partie de l'alimentation ! Aucun atelier dédié à la thématique que ce soit sur l'eau de boisson (éléments le plus essentiel à la vie) ou l'eau comme source de production des denrées alimentaires. Les Assises de l'Eau, courant 2018, 2018 viendront probablement combler ce manquement, en espérant que le grand cycle de l'eau (l'eau dans la nature) soit considéré avec autant d'importance que le petit cycle de l'eau (celui des « tuyaux »).
- **Zones de non-traitement** : à la suite de l'arrêté du 4 mai 2017, et des alertes des associations, pas d'instructions données aux préfets pour garantir une réelle protection des points d'eau et cours d'eau dans le cadre de l'épandage de produits phytosanitaires et la mise en place de zones de non-traitement.

A surveiller

- **Réflexion sur la gestion quantitative de l'eau en agriculture** : suite aux épisodes de sécheresse qu'a connus encore une fois la France durant l'été 2017, le gouvernement (ministère de la Transition écologique et solidaire et ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation) a mis en place à l'automne 2017 une cellule nationale d'expertise sur les projets de territoire. France Nature Environnement a été invitée à y participer, pour conduire une réflexion nationale sur la base d'expériences et projets locaux au sujet de la gestion quantitative des ressources en eau en fonction de tous les usages.
- **Organisation annoncée d'Assises de l'Eau**, en deux étapes. Pas de cadrage écrit sur les objectifs et contenus de ces Assises, ni sur leur timing et organisation.

- **Réforme annoncée de la nomenclature IOTA**, qui encadre les autorisations et travaux sur les milieux aquatiques : même logique que la "simplification" dans d'autres secteurs, et risques importants de régression du droit et de la protection de l'environnement.

AGRICULTURE

Positif

- **Etats généraux de l'alimentation / loi alimentation [sur le principe]**. Les conclusions (surtout de la phase 2) et le discours du président à Rungis étaient porteurs d'espoir pour l'impulsion d'une transition agroécologique.
- **Renouveau de la PAC** : la position de la France sera probablement plus intéressante que lors des précédentes réformes avec une ambition environnementale affichée qui va au-delà de ce qui se fait dans d'autres Etats et au niveau de la Commission européenne. Le gouvernement se dit prêt à aller plus loin que le cadre européen, mais il faudra rester vigilant à ce que les ambitions environnementales soient bien à la hauteur au niveau européen, au risque d'être moins efficaces et de prêter le flanc à la critique sous l'angle de la distorsion de concurrence. La concertation réalisée par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation est très insuffisante ; en revanche, les échanges avec le Commissariat Général au Développement Durable sont intéressants.

A surveiller/négatif

- **L'exercice des Etats généraux de l'alimentation** a été marqué par des problèmes de forme (représentativité, partialité des présidents, non prise en compte des avis contraires...), fortement critiqués par la société civile. Il faut se rendre à l'évidence, pour l'instant, il y a une déconnexion entre les discours et les actes. Les plans de filière n'intègrent peu ou pas l'environnement ; la loi alimentation ne tient pas compte des Etats généraux de l'alimentation ou de la consultation publique ; le plan d'investissement de 5 milliards n'est pas conditionné à la transition agroécologique des systèmes agricoles.
- **La BIO** : un engagement d'atteindre 15% de la surface agricole utile (SAU), 20% de Bio dans la restauration collective, et un plan ambition BIO faible avec 1,1 milliards d'euros sur 5 ans. Il reste à voir d'où vient le financement (s'il ne réduit le budget d'autres politiques tout aussi importantes et des Agences de l'eau) et comment il sera utilisé.
- **Les pesticides** : le plan pesticides est en dessous des propositions du candidat Macron ; parmi les exemples les plus emblématiques : la disparition de la sortie du Glyphosate en 3 ans. De plus, la concertation annoncée n'a pas eu lieu. Des contributions écrites ont uniquement été demandées. Les sujets "séparation conseil vente", "redevance pour pollution diffuse" et "néonicotinoïdes" vont être ouverts, nous verrons ce qu'il en sort mais jusqu'à présent les actions du gouvernement sont décevantes et les propositions des députés sur ces thèmes ont été rejetées, à l'exception notable de la définition des néonicotinoïdes.

ENERGIE

Positif

- **Loi hydrocarbures** : le début de la mandature a été marqué par une volonté affichée du gouvernement d'agir avec la loi hydrocarbures mais qui, malheureusement, en l'absence de réforme du code minier n'offre pas de réelles avancées. En effet, la France ne produit environ qu'1% des hydrocarbures consommés sur son territoire, réduisant ainsi cette loi à une mesure de fait symbolique.
- **Le « plan de libération des énergies renouvelables »** : la rentrée 2017 a vu la mise en place de ce plan, annoncé dans le plan climat, avec le lancement de groupes de travail par source d'énergie renouvelable. La direction et l'ambition vont sur le principe dans le bon sens.

Négatif

- **Cette dynamique énergies renouvelables, bien que positive, s'avère problématique** du fait des nombreux aspects délétères de ces travaux, qui se sont concentrés sur la simplification administrative et la dérèglementation au détriment de la participation du public à la concertation, de l'accès à la justice et de la prise en compte d'enjeux notamment de biodiversité.
- **Le gouvernement a renoncé à l'objectif de réduction de 50% de la part du nucléaire** dans le mix électrique à l'horizon 2025, prévu dans la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) avec comme prétexte la baisse du recours aux centrales fossiles, et comme hypothèse de fond une surproduction structurelle d'électricité, avec des perspectives d'exportations nullement établies/prouvées.
- **EDF s'est affranchi à plusieurs reprises de sa tutelle pour affirmer qu'aucune centrale ne sera fermée avant 2029**, ce qui est contraire à la loi. Résultat : avec des perspectives en matière d'investissements totalement au-delà de ses capacités (travaux de sûreté, allongement de la durée de vie, investissements étrangers dont Hinckley Point, accroissement des pertes liées à l'EPR,..), l'opérateur de l'Etat fait courir de grands risques à notre pays et à notre capacité à réussir la transition énergétique.
- **Poursuite de CIGEO** malgré les études géologiques et constats de l'Agence de Sûreté Nucléaire, pas de solution alternative mise à l'étude.
- **Le Plan de rénovation énergétique**, présenté en novembre, rappelle les objectifs de rénovation énergétique performante des logements de la loi de transition énergétique pour la croissance verte mais ne prévoit pas les moyens adéquats pour passer enfin à l'action à grande échelle. L'annulation du décret tertiaire témoigne de cet attermoisement.

A surveiller

- **L'Etat ne souhaitait pas l'organisation d'un Débat Public sur la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE)** : il y a pourtant été obligé. Cela ne l'empêche pas de préparer une première mouture de PPE parallèlement au déroulement du débat et sans en attendre les résultats. France Nature Environnement est mobilisée pour que ce document soit rédigé comme la feuille de route concrète de la LTECV en posant des objectifs ambitieux, chiffrés et cohérents qui organiseront enfin la mise en œuvre de la loi. La future PPE dira l'ambition et les objectifs de ce gouvernement en matière de transition énergétique.

NATURE ET BIODIVERSITE

Positif

- **La toute neuve Agence Française pour la Biodiversité assume vaille que vaille ses missions, sans nouveaux moyens** (et même avec la ponction de 27 millions d'euros sur son fonds de roulement) : soutien aux atlas de la biodiversité communale, animation de centres de ressources (Natura 2000 et Trame Verte et Bleue notamment), construction du système d'information sur la biodiversité, déploiement des aires marines éducatives, etc.
- **Des décisions positives mais qui restent à concrétiser** : le renforcement de la lutte contre le braconnage du Bruant ortolan dans les Landes, la création d'une réserve naturelle sur les forêts de Mayotte et le relâcher annoncé de deux ourses à l'automne 2018 en Béarn, après concertation locale confiée au préfet des Pyrénées-Atlantiques.

Négatif

Le sujet biodiversité ne figure clairement pas dans les priorités politiques de la première année du quinquennat Macron, malgré la place de Nicolas Hulot dans le gouvernement et la volonté affichée de celui-ci de mettre la biodiversité au même niveau d'urgence que le climat, et malgré plusieurs études récentes, à des échelles diverses et sur des cortèges divers, indiquant de manière convergente et détaillée la poursuite et l'accélération de la dégradation de la biodiversité.

- **Le seul signe visible de cette volonté ministérielle est l'appel à projet « Mon projet pour la planète »** qui porte concomitamment sur l'énergie, l'économie circulaire et la biodiversité ; le plan climat restant très léger sur le développement des solutions basées sur la nature.
- **Le sujet biodiversité est renvoyé aux territoires** (principalement les Régions dans le cadre de leur chef de filat) mais sans ligne directrice ni accompagnement de la part du gouvernement. En témoignent la nouvelle gouvernance biodiversité qui tarde à se mettre en place, la préfiguration des agences régionales de la biodiversité qui se fait à géométrie très variable ou les derniers textes d'application et rapport de la loi Biodiversité qui ne sortent pas.
- **Des signes de désengagement de l'Etat** au niveau central (les parcs nationaux et l'ONCFS sont désormais financés par les agences de l'eau) et déconcentré (les services instructeurs sont invités à prioriser le traitement des dossiers) sont manifestes.
- **Des signes de déréglementation apparaissent** : le projet de loi ELAN pourrait réduire l'opposabilité des schémas directeurs que sont les SRADDET en métropole et les SAR en Outre-mer, le plan national Loup instaure la régulation de l'espèce, l'évaluation environnementale est allégée en Guyane.
- Il n'est donc pas étonnant que la plupart des politiques biodiversité relevant de la compétence du ministère de la Transition écologique soit en stand-by, qu'il s'agisse d'outils anciens comme Natura 2000 (malgré une hausse budgétaire, les derniers documents d'objectifs sont toujours attendus) ou nouveaux comme ceux de loi Biodiversité (aucun signe de zone prioritaire pour la biodiversité dédiée au grand Hamster par exemple).
- **La Stratégie de Création d'Aires Protégées est en panne**, à l'image du projet de parc national des forêts de Champagne et Bourgogne où la réglementation envisagée de la zone cœur n'est pas à la hauteur et où les arbitrages sont défavorables à la biodiversité (indemnisation ONF, reconduction de l'aménagement forestier, chasse à courre et agriculture conventionnelle en cœur de parc).

- Parallèlement ont été octroyées ou annoncées **une série de mesures favorables aux chasseurs** : baisse de 50 % du prix du permis de chasse, "gestion adaptative" du gibier visant à prolonger des périodes de chasse, autorisation des silencieux sur les carabines, blocage du balisage de la réserve naturelle nationale de la Baie de Canche, etc.

A surveiller

- **France Nature Environnement attend des engagements concrets dans le futur plan Biodiversité**, qui doit traduire concrètement les ambitions de la France en matière de biodiversité, dans la perspectives des grandes échéances internationales à venir : Forum Politique de Haut Niveau en juillet 2018 qui traitera notamment de l'ODD 15 « Vie terrestre », 7^e session plénière de l'IPBES en France en mai 2019, congrès mondial de la nature en France en 2020.

EDUCATION ET SENSIBILISATION A L'ENVIRONNEMENT ET LA NATURE

Négatif

Pas de politique d'éducation à l'environnement au Ministère de l'Ecologie, alors que cela lui incombe en partie : [Le décret d'attribution du 25 mai 2017](#) dit : « Il (le ministre d'Etat) contribue au développement de la politique destinée à associer les citoyens à la détermination des choix concernant les projets ayant une incidence importante sur l'environnement, propose toute mesure propre à améliorer la qualité de la vie et contribue au développement de l'éducation, de la formation et de l'information des citoyens en matière d'environnement ».

Cette absence de vision politique se traduit notamment par :

- **Un manque de soutien aux réseaux historiques d'EEDD**. Exemple avec le CFEEDD (-11 000 euros en 2017 ; pas de nouvelles pour 2018)
- **Plus de réunion de l'Espace National de Concertation pour l'EEDD** depuis juin 2017 (Michel Jouhanneau du CGDD co-animait l'ENC mais elle est partie à la retraite et n'a pas été remplacée)

OCEAN, MER ET LITTORAL

Positif / A surveiller

- **Politique maritime** : Elaboration des Documents Stratégiques de façade (DSF) : le Gouvernement a lancé une concertation préalable sur les DSF du 26 janvier au 25 mars 2018. Pour chaque façade maritime en métropole et pour chaque bassin maritime ultramarin, un document de planification, le « document stratégique », doit préciser les conditions de mise en œuvre de la stratégie nationale pour la mer et le littoral en tenant compte des spécificités locales.
- **Energies Marines Renouvelables** : simplification des procédures : Article 34 du P.J.L qui vise à simplifier les procédures relatives à l'éolien en mer, création du permis-enveloppe.
- **Littoral** : proposition de loi relative au développement durable des territoires littoraux : avis défavorable du gouvernement sur cette PPL portée par des sénateurs LR ; GT littoral : création d'un groupe d'étude littoral

à l'Assemblée nationale afin d'échanger sur des propositions relatives à l'aménagement du littoral (futur PJJL ?).

- **Pêche** : Pêche électrique – opposition de la France au niveau européen à la technique de pêche électrique.

Négatif

- **Stratégie maritime gouvernementale de la France inexistante** (climat, influence, géostratégie, moyens de surveillance ZEE, pêche, Place à l'OMI...).
- **Fragilisation de la filière éolienne off-shore** par renégociation forcée des tarifs pour les acteurs énergétiques à la fin d'un processus d'octroi d'autorisations, sans même avoir défini une planification optimale des futurs sites éoliens ou de la massification des existants, pour optimiser les coûts.
- **Stratégie en cours d'affaiblissement des ICPE** concernant les élevages aquacoles marins qui risquent de détruire l'image de la filière française en renaissance.
- **Décret de février 2018** qui octroie aux collectivités locales d'outremer le droit de délivrer des permis de recherche et d'exploitation d'hydrocarbures.
- **Faiblesse de la France sur le portage des questions maritimes** au niveau européen.

SANTE ENVIRONNEMENT

Positif

- **Une nouvelle Stratégie Nationale de Santé satisfaisante**, qui intègre enfin la thématique santé environnementale. Nous souhaitons vivement voir les recommandations être appliquées.
- Nous souhaitons également saluer le travail effectué par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire pour pousser la création d'une **Zone de Contrôles des Emissions en Méditerranée** afin de réduire la pollution atmosphérique des navires.
- Nous sommes également satisfaits d'avoir vu intégrée la santé environnementale au sein des **Etats Généraux de l'Alimentation** via les nanomatériaux et les perturbateurs endocriniens ainsi que le besoin de formation des professionnels de santé sur l'impact sanitaire de l'exposition environnementale. Nous souhaitons vivement voir des suites à ces mesures des ateliers 8 et 9.

Négatif

- Après un an de mandat, force est de constater que **le dossier « Qualité de l'air » est une vraie faiblesse du nouveau Gouvernement**, dans la continuité des gouvernements précédents et ce malgré des engagements et des enjeux sanitaires très importants. Les plans de protection de l'atmosphère tout comme le plan d'action de la France en réponse à la Commission européenne en début 2018, restent insuffisants et ne connaissent même pas le début d'une application. Les feuilles de routes des zones en dépassement des seuils réglementaires européens ne sont pas à la hauteur de l'effort qui doit être fait.
- **Le gouvernement a renoncé à la position antérieure de la France au niveau européen sur les perturbateurs endocriniens**. Depuis et malgré des engagements, l'élaboration d'une définition d'identification des perturbateurs endocriniens est en panne ; aujourd'hui, seule une définition pour certains pesticides et biocides a été adoptée.

- **France Nature Environnement sonne l'alerte sur la nécessité d'interdire le Glyphosate.** Une promesse a été faite pour une interdiction dans 3 ans, sur laquelle le Gouvernement est déjà en train de revenir sous la poussée classique des lobbys économiques.

TRANSPORT ET MOBILITE

Positif / A surveiller

- L'évènement le plus important de cette année a été **l'organisation des « Assises nationales de la mobilité »**. France Nature Environnement a participé à la plupart des différents ateliers et a rédigé un cahier d'acteurs et des notes thématiques. Cette démarche qui a associé toutes les parties prenantes est intéressante, en particulier l'affirmation de la priorité aux mobilités du quotidien et la remise à plat des projets d'infrastructures nouvelles devant conduire à l'abandon ou à repousser à un horizon lointain de certaines.

Négatif

- Force est de constater que **le calendrier ne sera pas tenu** et que les arbitrages entre les différents ministres laissent craindre un abandon de certains objectifs de la démarche, en particulier en matière de redevance poids lourds pour l'utilisation du réseau non-concédé.
- **Parallèlement à ces assises, le gouvernement a créé une commission d'orientation des infrastructures (COI)** présidée par M. Duron, qui a remis un rapport qui propose 3 scénarios d'investissement pouvant permettre un rattrapage du retard accumulé sur l'entretien des infrastructures, tous modes confondus. Là aussi les arbitrages en cours risquent de conduire à un scénario peu ambitieux pour remettre en état des infrastructures du quotidien, en particulier ferroviaires.
- **Dans le domaine ferroviaire**, le gouvernement a confié à M. Spinetta un travail de diagnostic et de propositions sur le système ferroviaire français. Ce rapport laisse dans l'ombre le fret ferroviaire, élément essentiel pour France Nature Environnement d'un équilibre des modes de transport pour les marchandises.
- **Cette démarche se télescope avec le lancement par l'État de la réforme de la SNCF** et ces deux démarches ne présentent aucune vision stratégique de l'avenir du rail en France : la question de la dette de la SNCF et des investissements nécessaires, le futur des "petites" lignes de desserte du territoire, sans perspective d'ensemble en matière de transports et de mobilité.

FORET

Négatif

- **Globalement, les sujets forestiers apparaissent loin des préoccupations prioritaires** des politiques publiques se concentrant au ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation sur les Etats généraux de l'alimentation et au ministère de la Transition écologique et solidaire sur les sujets transition énergétique et para agri (pesticides).
- **Cela s'est traduit de façon symbolique par la disparition du mot forêt de l'intitulé du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.** La composition des cabinets ministériels (PM, MTES, MAA) a mis en

évidence l'absence de personnes connaissant un tant soit peu le sujet : les cabinets découvrent manifestement le sujet dans un contexte de surcharge d'activité et comme les ministres, s'en tiennent à de grandes généralités creuses sur l'importance de la forêt.

- **Du côté des services, on a aussi constaté un certain vide** tant au ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (départs non remplacés) qu'au ministère de la Transition écologique et solidaire (effet de réorganisation interne avec une quasi-disparition de la forêt entant que telle).
- En interne administration, la politique MAA a donc essentiellement consisté en la **poursuite de la déclinaison des axes du précédent gouvernement (Plan National Forêt Bois)**. Côté MTES, la faiblesse de pensée autonome "forêt" a conduit à une sorte de ventre mou où les lobbies forestiers productivistes ont pu s'engouffrer, via entre autre la déléguée interministérielle rescapée du précédent gouvernement. Il est donc nécessaire aujourd'hui de déconstruire un discours porté par la DGEC faisant croire que l'intensification des récoltes de bois sans garde-fous, le bois-énergie et l'artificialisation de la gestion relevaient de la transition écolo-énergétique et de l'adaptation au changement climatique.
- Pire et pour prendre un exemple, **le gouvernement a fait appel de la décision de justice annulant l'autorisation d'approvisionnement en bois de la centrale de Gardanne** (13), au motif que sa compatibilité avec le renouvellement de la ressource et ses impacts régionaux n'avaient pas été étudiés.

En résumé, beaucoup de paroles, des consultations rapides et bâclées, aucune annonce forte ni direction donnée, des moyens en baisse. Pour l'instant, la forêt, avec ses enjeux et ses opportunités, n'est pas dans le champ des radars gouvernementaux.

INDUSTRIE ET RISQUES

Positifs / à surveiller

- **Mise en place de la plateforme internet** regroupant les études d'impact des différents projets.
- **Volonté législative** d'ajouter dans l'objet social des entreprises des objectifs autres que le seul profit.
- **Elaboration de la feuille de route économie circulaire** qui prévoit d'intégrer la réforme du code minier et l'augmentation du recyclage des minerais dans les déchets.

Négatif

L'arrivée à la présidence d'Emmanuel Macron a été caractérisée par une accélération rapide de la régression du droit des installations classées et par le retour de l'opacité pré-AZF.

- **L'adoption de l'instruction du 6 novembre 2017 visant à hiérarchiser les types d'informations industrielles disponibles en fonction de leur sensibilité** marque un retour en arrière sans précédent en matière de droit à l'information. Des associations qui sont en relation avec les services de l'inspection des DREAL depuis des années, dans un rapport de confiance, et ont accès aux documents administratifs (arrêtés préfectoraux, rapports d'inspections, fiches d'écart) afin de mener à bien leur mission d'intérêt général, n'ont plus accès à des informations précieuses dans l'exercice de leur activité, et doivent signer des clauses de confidentialité qui outrepassent le seul champ d'application de l'instruction. Il en est de même pour les représentants associatifs ayant un mandat dans les instances locales de concertation (CODERST et commission de suivi de site).

- **La généralisation du régime enregistrement pour les ICPE est très inquiétant** car ce régime sous couvert de simplification fait l'impasse sur des aspects essentiels des projets et installations industrielles : l'évaluation de son impact sur l'environnement, et la concertation avec le public. En effet, ce régime intègre des installations jusqu'ici soumises à autorisation, et donc considérées comme dangereuses pour l'environnement et les riverains. Le contrôle de l'Etat est selon France Nature Environnement nécessaire pour prévenir les impacts, or avec le projet de décret "projets éoliens et diverses [simplification du droit](#)" ce régime relève désormais du principe du "silence vaut accord". Cela signifie concrètement par exemple qu'un élevage de 1999 porcs pourra s'implanter sans avoir évalué son impact sur l'environnement, sans avoir consulté les riverains, et sans avoir eu un accord explicite du préfet. Idem pour une laiterie traitant entre de 70 000 litres et 199 tonnes de lait par jour ! Et ceci s'applique également aux installations qui reçoivent des déchets non dangereux qui peuvent aller jusqu'à 30 000 m².
- **De plus, le texte de décret en cours de consultation qui modifie la [nomenclature ICPE élargit massivement ce régime](#)** : broyage de minéraux, élevage intensif de lapins, etc. Ajoutons que ces installations n'ont que très peu de chance de voir un inspecteur venir s'assurer que les prescriptions types sont bien respectées. Aucune garantie n'est donc prise, ni en amont du projet ni en aval, pour que l'exploitant limite ses impacts sur l'environnement et sur les riverains.
- **Relance minière sans réforme du Code minier.** Des permis de recherche sont délivrés en France métropolitaine comme en Guyane alors même que la réforme du Code minier est au point mort et que la Charte Mine Responsable s'est embourbée. Alors que le débat public sur la Montagne d'Or actuellement en cours sera déterminant pour dessiner le projet de territoire de Guyane, c'est faire montre d'irrespect que de délivrer de nouveaux permis d'explorer.

PREVENTION GESTION DES DECHETS

A surveiller

- **Economie circulaire : une feuille de route encourageante mais incomplète.** Après des mois de travaux de concertation et de consultations publiques, la Feuille de Route de l'économie circulaire vient de paraître. France Nature Environnement, partie prenante à son élaboration, salue la démarche engagée, tout en regrettant que certaines propositions n'aient pas été approfondies ou même traitées dans le document finalement retenu. L'adoption de la feuille de route de l'économie circulaire est un signal positif. Seulement, en l'état, le gouvernement se montre encore très frileux et propose un plan d'action incomplet : absence de mise en place de mesures sur les déchets du BTP (70 % des déchets produits) ; aucune interdiction des plastiques à usage unique, en retrait des ambitions de la stratégie européenne dédiée parue en janvier dernier ; trop peu de mesures efficaces pour faciliter la solvabilité du réemploi ou de la réutilisation ; priorité donnée au recyclage sur les systèmes de consigne ; pourquoi enfin ne pas avoir étendu le dispositif de soutien prévu pour le recyclage à tous les aspects de l'économie circulaire ? La démarche du gouvernement a pour l'heure accouché d'un résultat décevant, au regard des enjeux et gaspillages présents : les prochaines lois de finances doivent permettre de redresser la barre et de viser d'autres ambitions.

JURIDIQUE, REGLEMENTATION, PARTICIPATION

Positif

- **Décision d'abandon du projet NDDL** : mise en œuvre d'une démarche de médiation/évaluation exemplaire, décision courageuse dans un contexte difficile.
- **Intégration du Climat dans la Constitution** : mesure essentiellement symbolique, mais sans portée réelle.

Négatif

- **Idee erronée dans de nombreux domaines que raboter la concertation, l'information, la participation du public, l'accès à la justice va « simplifier » et accélérer les projets.** Au contraire, ces régressions sont de nature à favoriser l'insécurité juridique et la suspicion vis à vis de ces projets (risque de multiplications des contentieux).
- Par exemple, l'élargissement du régime de l'enregistrement conduit à la fois à l'absence d'évaluation environnementale pour les projets et à la privation pour les citoyens d'une information réelle et des mécanismes de démocratie environnementale. Cela conduit à des conflits locaux plus durs et à une mauvaise intégration locale des projets regrettable pour tous les acteurs.
- Malgré les décisions obtenues par les APNE (France Nature Environnement, FANE...) au Conseil d'Etat, le gouvernement ne tire pas les conséquences de ces annulations, et continue les projets de décrets et réformes en cours, s'inscrivant tous dans une démarche mal assumée de régression des garanties apportées au public par les procédures imposées par le droit de l'Union en matière environnementale - réduction des champs des Enquêtes Publiques, des Evaluations Environnementales, des ICPE soumises à autorisations, des conditions d'accès au juge-...
- **Absence de prise en compte des corps intermédiaires, associations ou syndicats** : consultation tardive ou carrément simulacre, comme en témoignent des avis et tribunes de syndicats ou associations de secteurs différents (action sociale, culture, quartiers, environnement...)
- Malgré nos nombreuses interpellations, **toujours pas de solution apportée à la question des agréments environnementaux et de la reconnaissance d'utilité publique des APNE.**
- **Pas d'augmentation des moyens alloués aux associations** malgré un net accroissement des efforts demandés en terme de participation. Pire, ces moyens ont régressé du fait de la fin des contrats aidés, de la suppression non compensée de la réserve budgétaire, de la baisse des moyens des services déconcentrés de l'Etat. Et cela alors qu'en avril 2017, le candidat E. Macron écrivait aux associations : *"Parce que je crois au rôle des associations, j'ai répondu présent à l'appel des solidarités lancé par 80 associations le 23 mars dernier. Pour amplifier vos actions, je propose de créer un accélérateur d'associations, qui permettra de déployer rapidement vos projets les plus efficaces, grâce à un appui financier et administratif."*

CLIMAT / INTERNATIONAL

Malgré quelques prises de parole fortes, notamment à l'international, et la multiplication d'annonces, **la France n'a pas modifié sa trajectoire en terme de lutte contre le changement climatique.** Cela alors que les émissions de gaz à effet de serre ont augmenté (+ 3,7 %) en 2017.

- **Le Président a décidé l'entrée en vigueur de l'accord de libre-échange CETA** puis n'a pas tenu ses engagements en ne tenant pas compte des conclusions de la Commission d'experts qu'il avait lui-même mise en place, qui a confirmé les risques du traité pour l'alimentation, la santé, l'agriculture et le climat, et notamment en ne mettant pas en place un « veto climatique » pour les tribunaux d'arbitrage.
- **Déforestation importée** : la stratégie promise pour mars dernier est enlisée et les réunions pour son élaboration, repoussées sans explications. Parallèlement, le gouvernement se prépare à autoriser la transformation de la raffinerie TOTAL de la Mede en raffinerie pour huile palme/agrocarburants, ce qui aura des conséquences immédiates et concrètes dans les pays d'origine. Ces contorsions et décisions sont clairement incompatibles avec les engagements « climat » de notre pays.
- **La France poursuit son portage technique et commercial du nucléaire au niveau international**, à rebours d'objectifs de sûreté et de sécurité patents et démontrés, et à rebours d'ambitions climatiques reposant sur des objectifs de sobriété forts et de développement des énergies renouvelables, seules à même de répondre aux besoins du 21e siècle au niveau planétaire.

CONCLUSION

En conclusion, de nombreux chantiers ont été ouverts depuis un an, mais au-delà de certains affichages, ils n'intègrent pas les priorités environnementales et les urgences climatiques, comme on peut le constater dans nombre d'arbitrages gouvernementaux.

Les objectifs et avis du ministre d'Etat en charge de la Transition Ecologique et Solidaire ne sont pas pris en compte au même niveau que ceux d'autres ministères, le plus souvent en raison d'objectifs économiques de court terme ou en réponse à des lobbies actifs.

Le gouvernement peut et doit mieux faire dès les prochains mois en matière de transition écologique, tant en définissant des objectifs concrets et adéquats qu'en ce qui concerne les moyens dédiés.